



Développer son entreprise

Le financement des investissements de l'entreprise

Fiche B7 / Mars 2018

Document CMA 31 | Création WG Communication | ©fotolia.com



Objectif

Vous souhaitez obtenir des aides financières pour financer vos investissements.

Bénéficiaire

- Entreprise artisanale éligible aux critères des aides du Pass Occitanie délivré par le Conseil Régional.
- Entreprise artisanale installée dans une commune rurale de moins de 3000 habitants. L'entreprise doit être le seul service de proximité subsistant dans l'activité.

Contenu de la prestation

A partir d'informations et d'éléments financiers que vous nous soumettez ou que nous avons élaboré, nos conseillers vous proposent de vous rencontrer pour valider la cohérence du projet et préparer le dossier de demande d'aide de financement pour le présenter aux financeurs.

Modalités pratiques

Sur rendez-vous en entreprise ou à la CMA.

Coût de la prestation

Prestation prise en charge par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Contacts

Pôle Entreprise

- Toulouse

05 61 10 47 47

nsiroit@cm-toulouse.fr

- Antenne de Saint-Gaudens

05 61 89 17 57

stgaudens@cm-toulouse.fr

www.cm-toulouse.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Haute-Garonne

Ces prestations peuvent vous intéresser

B6 - L'aide à l'innovation

B9 - L'accompagnement de l'entreprise en difficulté

Retrouvez l'intégralité de nos offres sur >>

www.creer-et-gérer-son-entreprise.fr